



Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
du mercredi 23 mai 2018 à 20h00
A la salle communale de l'abri de protection civile

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	Mme Françoise Sonney
Scrutateurs :	MM. Claude Cardinaux et Henri Pulfer
Citoyennes et citoyens présents :	18
Citoyennes et citoyens excusés :	Mme Valérie Wüthrich M. et Mme David et Virginie Philippe

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2017
2. Comptes 2017
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes
3. Adhésion à la nouvelle Association de communes « Ambulances Sud Fribourgeois » et approbation des statuts y relatifs
4. Divers

Au nom du conseil communal, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue à tous. L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n°19 du 11 mai 2018, par un avis tous ménages et par un affichage au pilier public, avec un peu de retard (avec toutes nos excuses). Après la nomination des scrutateurs, il déclare l'assemblée ouverte.

M. le Syndic donne lecture du tractanda. Le mode de convocation et l'ordre du jour n'appellent aucune remarque et l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Syndic salue particulièrement M. Jean-Louis Clerc, réviseur, et nomme les personnes excusées. Il souhaite la bienvenue à M. Björn Poëll, nouvel habitant de la commune résidant à la Route du Menhir 67. Il adresse ses félicitations à M. Jérôme Jaccoud qui a été élu Président de la commission financière.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2017

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à Mme Françoise Sonney, pour sa rédaction.

Votants	18	Abstention	0	Majorité	10	Oui	18	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Comptes 2017

Mme Myriam Desarzens Besson présente les comptes 2017 et apporte quelques commentaires pour les éléments particuliers ressortant des différents chapitres.

2.1. Fonctionnement

Chapitre 1 : Ordre public :

Feu : le compte est équilibré et permet une légère attribution à la réserve. La taxe est dès lors maintenue à Fr. 150.00/an.

Chapitre 6 : Transports, communications : **M. Philippe Besson** relève que ce chapitre concerne en fait les routes et présente une augmentation des charges de l'ordre de Fr. 175'000.00 par rapport au budget. Ce surcoût provient d'investissements qui étaient initialement prévus dans un deuxième temps, mais qui ont finalement été réalisés immédiatement, au vu de la bonne situation des comptes et de l'opportunité du moment. Il cède la parole à **M. Benedikt Wüthrich**, responsable des routes.

Ce dernier explique que le projet voté prévoyait une place et un mur bruts ; c'est au fur et à mesure de l'avancement des travaux qu'il est apparu nécessaire de prévoir de l'éclairage, des drainages, un mur de soutènement pour ajouter de l'espace, le déplacement de candélabres, le coffrage de la dernière partie de la Route du Moulin, des garde-corps sur le mur de soutènement, l'amélioration de la visibilité et l'habillage du mur. C'est en raison des synergies en présence et de la bonne situation financière que ces aménagements ont été entrepris afin améliorer le tout, avec notamment un rond-point éclairé.

Chapitre 7 : Protection, environnement :

Eau potable : attribution de Fr. 35'000.00 à la réserve de fonctionnement et de Fr. 35'000.00 à la réserve d'investissement.

Epuraton : pas d'attribution ou de prélèvement dans la réserve.

Ordures ménagères : légère perte qui ne devrait pas se répéter lors du prochain exercice, lorsque la hausse de la taxe produira pleinement son effet.

Chapitre 9 : Finances

M. Philippe Besson rappelle la prudence avec laquelle les impôts sont évalués, au plus proche de la réalité. Les recettes aléatoires ne sont pas budgétisées et, ajoutées aux impôts des années précédentes, elles ont permis la réalisation des travaux précités.

Les amortissements obligatoires sont liés aux emprunts consentis par l'Etat de Fribourg, tandis que les amortissements supplémentaires masquent la réalité : ils se montent à Fr. 183'000.00, ce qui veut dire que le bénéfice réel est Fr. 13'000.00, alors que la perte de l'exercice est de Fr. 170'000.00. La comptabilisation de ces amortissements permet de donner un coup de balai dans le bilan, afin que n'y figurent que les deux projets en cours (eau et défense incendie / Route du Moulin et Place de la Douane). Il s'agit uniquement d'un jeu d'écritures comptables, sans mouvement monétaire.

Dès lors, on peut constater dans le bilan, au chapitre du patrimoine administratif, que les investissements réalisés antérieurement soldent par Fr. 1.00 ou Fr. 2.00, tandis que les deux projets en cours présentent un montant correspondant aux charges payées.

Au passif du bilan, un montant important a été comptabilisé en raison d'un doute qui doit être éclairci, quant à l'assujettissement d'un contribuable. Il n'y a plus de dette à long terme (LIM). Une nouvelle provision pour l'aménagement de la Place de la Douane a été constituée à hauteur de Fr. 175'000.00 et la fortune est diminuée de la perte de Fr. 170'323.03, pour se situer encore à près d'un demi million.

2.2. Investissements

M. Philippe Besson poursuit avec le compte des investissements où l'on retrouve les charges liées aux deux projets en cours, soit Fr. 315'000.00, alors qu'il reste encore Fr. 250'000.00 à investir et à payer sur le budget de Fr. 600'000.00.

M. le Syndic remercie Mme Myriam Desarzens Besson et M. Philippe Besson pour la présentation des comptes et donne la parole à l'assemblée.

M. Alexandre Griesser revient sur le chapitre des transports, dans le compte de fonctionnement, et demande pour quelle raison le budget supplémentaire n'a pas été soumis à l'approbation d'une assemblée extraordinaire, car cette décision ne fait pas partie des attributions du conseil communal. Sa question ne remet pas en cause la validité des travaux, mais le vote du budget.

M. le Syndic convient que le conseil communal a manqué un peu de vision, mais que des décisions rapides s'imposaient et qu'elles ont été prises au vu de la situation financière et de l'opportunité. Il souligne encore que d'importants investissements ont pu être réalisés, tout en maintenant le taux d'impôts à 0.50, selon le vœu du conseil communal.

Mme Minka Vocat demande si l'impôt ecclésiastique a un impact au niveau communal, notamment par rapport à l'Orphelinat.

M. le Syndic répond par la négative, en expliquant que seul le cimetière est géré par les communes. L'Orphelinat est en fait une fondation et sa gestion est séparée de celle de la paroisse.

2.3. Rapport de l'organe de contrôle

M. Jean-Louis Clerc a terminé la révision des comptes en date du 7 mai 2018 et, au vu de la situation idéale, il peut prononcer la phrase usuelle contenue son rapport : « je n'ai pas trouvé d'élément me permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts ».

M. le Syndic remercie M. Jean-Louis Clerc pour son rapport et pour son travail de révision, et passe la parole à la Commission financière.

2.4. Rapport de la commission financière

M. Bertrand Décotterd présente le rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 7 mai 2018. Elle y relève la volonté du Conseil communal de faciliter la gestion future du patrimoine administratif et l'utilisation partielle des profits accumulés pour financer l'aménagement de la place du village. Elle explique les différents éléments qui conduisent à la perte qui clôture le compte de fonctionnement, ainsi que les divers engagements liés aux projets du district (RSG / TransHome). La Commission financière a pris acte que, malgré l'intervention du Conseil communal, les bénéfices des associations ne sont pas redistribués aux communes, mais servent à couvrir des frais non budgétés.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2017.

M. le Syndic remercie les membres de la Commission pour leur travail et M. Bertrand Décotterd pour son rapport. Il précise encore que les bénéficiaires des associations qui ne sont pas remboursés financent des dépenses futures et non des frais non budgétés.

2.5. Approbation des comptes

M. le Syndic soumet à l'assemblée les comptes 2017, dont le compte de fonctionnement présente une perte de Fr. 170'323.03.

VOTE : les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Votants	13	Abstention	0	Majorité	7	Oui	13	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	-----	----	-----	---

3. Adhésion à la nouvelle Association de communes « Ambulances Sud Fribourgeois » et approbation des statuts y relatifs

En préambule, **M. Patrick Daehler** donne un historique de l'organisation et de l'exploitation des services d'ambulances des trois districts du sud fribourgeois. C'est en août 2017 que l'Hôpital Fribourgeois a résilié la convention par laquelle la gestion du personnel, administrative et financière lui était confiée, car ce service ne concerne pas l'ensemble du canton.

Après diverses études, il a été proposé de constituer une nouvelle association de communes, au sens de l'article 107 de la loi sur les communes. Le comité est composé d'un représentant politique par district, des trois directeurs des Réseaux Santé, du Préfet de la Glâne et du directeur de l'Ambulance Sud Fribourg (voix consultative).

Les statuts ne sont pas lus, mais sont disponibles. Ils ont été publiés sur le site internet de la commune.

M. Pierre Perrenoud relève une certaine aberrance dans cette organisation, étant donné la proximité des ambulances stationnées à Mézières VD. **M. Eric Dénevaud** confirme que la gestion de ce service, à l'instar de celui de la police, est cantonale. Ce sont donc prioritairement les ambulances du Sud Fribourgeois qui interviennent et en cas d'indisponibilité, les plus proches.

M. le Syndic soumet à l'assemblée communale l'adhésion à la nouvelle Association de communes et les statuts de l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois.

VOTE : l'adhésion à la nouvelle Association de communes « Ambulances Sud Fribourgeois » et les statuts y relatifs sont approuvés à la majorité.

Votants	18	Abstention	1	Majorité	10	Oui	17	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. Divers

Sondage pour la fibre optique

Pour mémoire, **M. le Syndic** rappelle l'amenée de la fibre optique par Swisscom, il y a quelques années, jusqu'au centre du village, pour laquelle la commune avait investi Fr. 70'000.00. Dans le cadre des travaux du RPS de ce printemps, quelques extensions ont été réalisées pour se rapprocher des maisons. C'est à ce même moment que le conseil communal a été contacté par

l'entreprise fth qui souhaite investir dans les petites communes. Elle est financée par l'Etat de Fribourg à hauteur de Fr. 35 mio et a notamment pour partenaire le Groupe E, alors que Swisscom a mis un terme à sa collaboration avec cette société en 2017. Fth propose l'installation de la fibre jusqu'à la maison et utilise pour ce faire les tuyaux des câbles électriques. La vitesse et les performances sont plus élevées. Il est cependant nécessaire de conclure un abonnement Net+ et de changer de box. Des prospectus sur les offres Net+ sont à disposition.

Un sondage par avis tous ménages a été lancé, car un minimum de 30 à 35 ménages intéressés sur les 108 que compte la commune est nécessaire pour que fth équipe l'ensemble du territoire. Ce quota n'est pas atteint à ce jour, mais au vu de cette opportunité, le conseil communal envisage d'organiser une soirée d'informations. Swisscom souhaite également présenter ses services aux citoyens qui sont libres de leur choix.

Inauguration de la Place de la Douane

Le goudronnage marquera la fin des travaux entrepris depuis la Broye jusqu'au village et il est prévu à fin juillet. Aussi, **M. le Syndic** a le plaisir d'annoncer l'inauguration de la Place de la Douane, le samedi 1^{er} septembre 2018, dès 17h00 (souper à 20h00).

Défis futurs

Plusieurs projets au-delà de la commune se dessinent et influenceront les finances communales :

- Une école centralisée à Promasens pour les quelque 220 élèves du cercle scolaire
- Une caserne pour les pompiers à Rue
- Un home à Siviriez, dans le cadre du programme TransHome en cours
- Une nouvelle piscine et la réfection du CO de la Glâne
- Un agrandissement de la station d'épuration VOG (Veveyse, région d'Oron et Glâne) et installation pour le traitement des micropolluants.

Ce développement voulu au niveau du district entraînera certainement une augmentation des impôts.

Inconvénient routier

Les travaux de rénovation du pont de Pierres d'Ecublens débiteront dès le 9 juillet 2018, ce qui entraînera la fermeture de la route Ecublens/Rue-Promasens jusqu'à la prochaine rentrée scolaire.

Parole à l'assemblée

M. Claude Cardinaux souhaite que les citoyens soient sensibilisés à la taille des haies, arbres, branches qui leur incombe, de même qu'à la problématique de la pose de cailloux et de piquets. Il devrait en effet être possible de circuler avec des machines sans avoir à rouler sur les bords et dans les champs. Cela touche aussi le camion des poubelles et le chasse-neige.

M. le Syndic en profite pour rappeler la règle selon laquelle aucun obstacle ne doit se trouver sur le domaine public. Ceux se trouvant sur les domaines privés sont de la responsabilité des propriétaires. Il propose d'adresser un avis tous ménages pour rendre attentifs les propriétaires.

En réponse à M. Patrick Blot, les places de parc créées à l'Impasse des Ecoliers seront publiques, sauf deux pour les locataires de l'école. Aucune gestion ne sera mise en place.

M. Benedikt Wüthrich confirme à M. Claude Cardinaux que c'est M. Dominique Crausaz qui va réparer la cheneau de l'école ; une échelle étant nécessaire pour ce faire.

M. Pierre Perrenoud observe que le carrefour entre la Route du Menhir et le Chemin de l'Orphelinat devient dangereux ; le marquage au sol de la priorité de droite n'étant plus efficace. Le conseil communal regardera s'il y a lieu de le refaire.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** clôt l'assemblée à 21h45 en remerciant les personnes présentes pour leur participation ; il leur souhaite un bel été et les invite à partager le verre de l'amitié.

Auboranges, le 28 mai 2018

La secrétaire

Le Syndic